

# Erratum

Il faudrait plutôt lire :

- p. 25, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière phrase :

Ces analyses se sont conclues par une demande d'études complémentaires dans le cas de la bibliothèque et de la caserne de pompiers et par une recommandation négative dans le cas du Garden Court.

- p. 31, 4<sup>e</sup> colonne : La date de construction de la maison Brignon-Dit-Lapierre est vers 1770 et non 1923.

Conseil du patrimoine de Montréal

Le 1<sup>er</sup> juin 2009